

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21062-69 Citric Acid

Date d'impression: 20.05.2016

Code du produit: 2106269

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

21062-69 Citric Acid

N° CAS: 77-92-9

N° CE: 201-069-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com
Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S
8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes
F-77437 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99
e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA
Motstraat 54
B-2800 Mechelen
Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20
e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE
Rorschacherstrasse 30a
CH-9424 Rheineck
Tel. +41 (0)848 55 66 99
e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA
Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine
MA-Casablanca 20000
Tél. +212 (0) 522 97 95 75
e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21062-69 Citric Acid

Date d'impression: 20.05.2016

Code du produit: 2106269

Page 2 de 8

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention
d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux

N° CAS	Substance	N° CE	N° Index	N° REACH	Quantité
		Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
77-92-9	Acide citrique				100 %
	201-069-1				
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21062-69 Citric Acid

Date d'impression: 20.05.2016

Code du produit: 2106269

Page 3 de 8

Après ingestion

Ne PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets irritants

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie peuvent se former: soufre oxydes, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21062-69 Citric Acid

Date d'impression: 20.05.2016

Code du produit: 2106269

Page 4 de 8

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. En cas d'immersion: Type de gants: Viton Epaisseur du revêtement: 0,70 mm Temps de rupture: >480 Min. En cas de contact par projection: Type de gants: caoutchouc nitrile Epaisseur du revêtement: 0,20 mm Temps de rupture: >30 Min.

Protection de la peau

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Veiller à une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc
Odeur:	inodore

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 1,7 (100g/l)

Modification d'état

Point de fusion:	153 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Point de sublimation:	donnée non disponible
Point de ramollissement:	donnée non disponible
Point d'écoulement:	donnée non disponible
Point d'éclair:	non applicable
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Température d'inflammation:	540 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Température de décomposition: 175 °C

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21062-69 Citric Acid

Date d'impression: 20.05.2016

Code du produit: 2106269

Page 5 de 8

Propriétés comburantes

non applicable

Pression de vapeur: < 0,1 hPa

Pression de vapeur: donnée non disponible

Densité (à 20 °C): 1,665 g/cm³Densité apparente: env. 560 kg/m³Hydrosolubilité:
(à 20 °C) 750 g/L**Solubilité dans d'autres solvants**

Alcool, Éther diéthylique

Coefficient de partage: non applicable

Viscosité dynamique: non applicable

Viscosité cinématique: non applicable

Durée d'écoulement: non applicable

Densité de vapeur: non applicable

Taux d'évaporation: non applicable

Test de séparation de solvant: non applicable

Teneur en solvant: non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en solide: donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Éviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'explosion de poussière.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les substances suivantes: Oxydants, Des métaux, Bases, Agents réducteurs

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

nitrite de sodium, nitrite de potassium

10.6. Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
77-92-9	Acide citrique			
	par voie orale	DL50 3000 mg/kg	Ratte	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21062-69 Citric Acid

Date d'impression: 20.05.2016

Code du produit: 2106269

Page 6 de 8

Irritation et corrosivité

Irritant pour les yeux et la peau.

Effets sensibilisants

Pas d'effet connu.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

peau de lapin 500 mg/24 h - irritation modérée de la peau

oeil de lapin 750 µg/24 h - Irritation sévère des yeux

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	
77-92-9	Acide citrique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 440-760 mg/l	96 h	Leuciscus idus(Ide)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 160 mg/l	48 h	Crustacea		

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement éliminé de l'eau

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
77-92-9	Acide citrique				
	OCDE Ligne directrice 302	98 %	2	IUCLID	
	Demande Biochimique en Oxygène (DBO)	526 mg/g	5	IUCLID	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21062-69 Citric Acid

Date d'impression: 20.05.2016

Code du produit: 2106269

Page 7 de 8

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Non soumis aux prescriptions de transports.

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Non soumis aux prescriptions de transports.

Transport aérien (ICAO)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Non soumis aux prescriptions de transports.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21062-69 Citric Acid

Date d'impression: 20.05.2016

Code du produit: 2106269

Page 8 de 8

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Révision: 1.09.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 8

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21073-69 Molybdate Reagent

Date d'impression: 26.07.2016

Code du produit: 2107369

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

21073-69 Molybdate Reagent

N° CAS: 7631-95-0
N° CE: 231-551-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com
Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S
8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes
F-77437 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99
e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA
Motstraat 54
B-2800 Mechelen
Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20
e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE
Rorschacherstrasse 30a
CH-9424 Rheineck
Tel. +41 (0)848 55 66 99
e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA
Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine
MA-Casablanca 20000
Tél. +212 (0) 522 97 95 75
e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Mentions de danger:
Nocif par inhalation.
Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21073-69 Molybdate Reagent

Date d'impression: 26.07.2016

Code du produit: 2107369

Page 2 de 8

Règlement (CE) n° 1272/2008**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Sodium molybdate

Mention Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.**Conseils de prudence**P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.**Conseils supplémentaires**

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7631-95-0	Sodium molybdate			100 %
	231-551-7			
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H332 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.**Après inhalation**Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21073-69 Molybdate Reagent

Date d'impression: 26.07.2016

Code du produit: 2107369

Page 3 de 8

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets irritants

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

non applicable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21073-69 Molybdate Reagent

Date d'impression: 26.07.2016

Code du produit: 2107369

Page 4 de 8

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc
Odeur:	inodore

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 9-10 (5 % solution)

Modification d'état

Point de fusion:	687 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Point de sublimation:	donnée non disponible
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable

Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21073-69 Molybdate Reagent

Date d'impression: 26.07.2016

Code du produit: 2107369

Page 5 de 8

Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Température d'inflammation:	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	
non applicable	
Pression de vapeur:	non applicable
Densité (à 20 °C):	3,28 g/cm ³
Densité apparente:	donnée non disponible
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	840 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	
Acides	
Coefficient de partage:	non applicable
Viscosité dynamique:	non applicable
Viscosité cinématique:	non applicable
Durée d'écoulement:	non applicable
Densité de vapeur:	non applicable
Taux d'évaporation:	non applicable
Test de séparation de solvant:	non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en solide: donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Information supplémentaire

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21073-69 Molybdate Reagent

Date d'impression: 26.07.2016

Code du produit: 2107369

Page 6 de 8

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.
Nocif par inhalation.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
7631-95-0	Sodium molybdate			
	par voie orale	DL50 4233 mg/kg	rat	
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	rat	
	par inhalation vapeur	ATE 11 mg/l		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50 2,08 mg/l	rat	

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Peut provoquer une irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Pas d'effet connu.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas d'information toxicologique disponible.

Information supplémentaire

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
7631-95-0	Sodium molybdate				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 7600 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 330 mg/l	48 h	Daphnia magna	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21073-69 Molybdate Reagent

Date d'impression: 26.07.2016

Code du produit: 2107369

Page 7 de 8

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effet connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Non soumis aux prescriptions de transports.

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Non soumis aux prescriptions de transports.

Transport aérien (ICAO)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Non soumis aux prescriptions de transports.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21073-69 Molybdate Reagent

Date d'impression: 26.07.2016

Code du produit: 2107369

Page 8 de 8

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Révision: 05.07.2016

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 11

Révision: 02.06.2016

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 11

Révision: 21.01.2016

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 3, 11

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21074-69 Acid Reagent

Date d'impression: 21.03.2016

Code du produit: 2107469

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

21074-69 Acid Reagent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com
Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S
8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes
F-77437 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99
e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA
Motstraat 54
B-2800 Mechelen
Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20
e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE
Rorschacherstrasse 30a
CH-9424 Rheineck
Tel. +41 (0)848 55 66 99
e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA
Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine
MA-Casablanca 20000
Tél. +212 (0) 522 97 95 75
e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21074-69 Acid Reagent

Date d'impression: 21.03.2016

Code du produit: 2107469

Page 2 de 8

Règlement (CE) n° 1272/2008**Mention d'avertissement:** Attention**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique			80-90 %
	226-218-8	016-026-00-0		
	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H319 H315 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21074-69 Acid Reagent

Date d'impression: 21.03.2016

Code du produit: 2107469

Page 3 de 8

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21074-69 Acid Reagent

Date d'impression: 21.03.2016

Code du produit: 2107469

Page 4 de 8

Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Mesures d'hygiène

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Gants de protection résistant aux produits chimiques

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et la norme correspondante EN374.

Protection de la peau

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	crystallisé
Odeur:	inodore

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 0,8 (5 % solution)

Modification d'état

Point de fusion: 205 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non applicable

Point de sublimation: non applicable

Point de ramollissement: non applicable

Point d'écoulement: non applicable

Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

Limite supérieure d'explosivité: non applicable

Température d'inflammation: donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21074-69 Acid Reagent

Date d'impression: 21.03.2016

Code du produit: 2107469

Page 5 de 8

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	
non applicable	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	non applicable
Densité (à 20 °C):	2 g/cm ³
Densité apparente:	donnée non disponible
Hydrosolubilité:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
donnée non disponible	
Coefficient de partage:	non applicable
Viscosité dynamique:	non applicable
Viscosité cinématique:	non applicable
Durée d'écoulement:	non applicable
Densité de vapeur:	non applicable
Taux d'évaporation:	non applicable
Test de séparation de solvant:	non applicable
Teneur en solvant:	non applicable
9.2. Autres informations	
Teneur en solide:	donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Se décompose par chauffage. Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles: Acide nitrique, Chlore

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21074-69 Acid Reagent

Date d'impression: 21.03.2016

Code du produit: 2107469

Page 6 de 8

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique			
	par voie orale	DL50 3160 mg/kg	Rat	

Irritation et corrosivité

Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Effets sensibilisants

Pas d'effet connu.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 70,3 mg/l	96 h	Pimephales promelas	

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effet connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21074-69 Acid Reagent

Date d'impression: 21.03.2016

Code du produit: 2107469

Page 7 de 8

Code d'élimination de déchet-Résidus

160505 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 2967
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACIDE SULFAMIQU E, mélange
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)
Non testé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 2967
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Sulphamic acid, mixture
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Marine pollutant:	--
EmS:	F-A,S-B

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN 2967
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Sulphamic acid, mixture
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

Information supplémentaire

Information supplémentaire: On peut envoyer ce produit en l'intégrant dans une trousse de produits chimiques comprenant différentes matières dangereuses compatibles aux fins d'analyse ou de test. Cette trousse aurait la classification suivante: UN3316 Trousse chimique, classe 9/II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21074-69 Acid Reagent

Date d'impression: 21.03.2016

Code du produit: 2107469

Page 8 de 8

Information supplémentaire

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Révision: 22.05.2014

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 4-15

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)